

Groupe de travail du SCL - 20 mai 2021

Un nouveau groupe de travail du Comité Technique du SCL s'est réuni en audio-visio le 20 mai dernier. A l'ordre du jour :

1. Mise en œuvre du télétravail au sein du SCL ;
2. Point sur l'entretien professionnel des agents des domaines ayant un grade équivalent à celui du responsable (§ 2.1 de la prescription RHU.PRO.11) ;
3. Point sur le rôle des adjoints.

Pas de déclaration liminaire, mais le Directeur de l'UD a souhaité revenir sur « *une demande de Solidarités* » pour la mise en place d'un groupe de travail sur la « qualité » au sein du SCL. Lors d'un GT sur les LDG, Solidarités avait remonté le ressenti des agent·es sur la lourdeur du système qualité. L'UD avait alors saisi la balle au bond pour demander si Solidarités souhaitait la tenue d'un GT sur le sujet. Depuis, régulièrement, l'UD remet le sujet sur la table, il sera prochainement à l'ODJ d'un GT.

1. Mise en œuvre du télétravail au sein du SCL

Il s'agissait de voir la RHU.PRO.17 sur les modalités de mise en œuvre du télétravail. Passage à la version 2 de la prescription suite à la prise en compte des dispositions du décret n° 2020-524 du 5 mai 2020.

Le document n'a pas donné lieu à discussion. Les échanges ont plutôt porté sur le télétravail en soi, et sur le positionnement du SCL vis-à-vis du télétravail une fois la gestion de la crise Covid achevée.

Solidaires a rappelé que lors de la mise en place du télétravail en 2018, la plupart des demandes émanant des laboratoires avaient été refusées. Celui mis en place, concerne principalement les collègues de l'UD (à priori, seulement 2 cas de télétravail mis en place dans l'ensemble des laboratoires).

A la question sur le positionnement des RE vis-à-vis du télétravail, l'UD a admis qu'ils étaient majoritairement « contre ». C'est dommage, le télétravail « forcé » mis en place pendant cette période Covid a montré que cela fonctionnait.

Un point sur l'évolution du télétravail est intéressant : la possibilité de prendre des jours flottants : « *Le décret n°2020-524 du 5 mai 2020 prévoit deux nouvelles possibilités de recours au télétravail, à savoir le télétravail ponctuel sous la forme de jours flottants et l'autorisation temporaire de télétravail pour situation exceptionnelle* ».

Le nombre minimal de jours de télétravail flottants est de 12 jours par an et comme « *les jours non pris ne sont pas reportables d'une année sur l'autre* » (ce qui sous-entend qu'on peut ne pas prendre tous ses jours) cela laisse toute liberté à l'agent dans la gestion de son télétravail.

Des débats, il ressort que le télétravail est surtout adapté aux fonctions support, les autres fonctions sont pour l'instant plus difficilement télétravaillables.

L'accès à distance au réseau scientifique a été créé mais pas testé à distance par un analyste en télétravail. L'UD doit se rapprocher d'un laboratoire susceptible de le mettre en œuvre. La faisabilité d'une telle pratique reste à démontrer.

La mise en place du télétravail nécessite de revoir l'organisation du travail avec une approche qui ne soit pas basée que sur un temps de travail. Elle est basée sur la confiance, aussi bien du SHD que des collègues, cela ne doit pas s'accompagner d'un report des tâches sur les autres.

Concernant les moyens : **Solidaires** a compris que l'administration doit fournir les moyens informatiques même pour une personne qui n'aurait que des jours flottants. Il y a eu un échange sur le droit à la déconnexion et sur les outils éventuels à mettre en place pour forcer cette déconnexion (par ex : Impossibilité d'accès à Macadam le WE).

Il faut noter que le télétravail tel qu'il est actuellement ne sera pas le télétravail mis en place demain : nécessité de faire un dossier de demande de télétravail, d'organiser le télétravail au sein des domaines, du labo, avec répartition des jours au sein des équipes.

2. Point sur l'entretien professionnel des agents des domaines ayant un grade équivalent à celui du responsable (§ 2.1 de la prescription RHU.PRO.11)

A l'initiative de l'administration, ce sujet a de nouveau été soumis à la discussion (il était déjà à l'ordre du jour du CT du 28 avril).

Solidaires a sollicité l'ensemble de ses adhérent·es concernée·es et les réponses s'orientent globalement vers un maintien de la RHU.PRO telle qu'elle est rédigée actuellement (cf. le compte rendu des réunion du 28 avril et 11 mai).

Les autres organisations syndicales ont eu les mêmes retours. L'administration se montre insistante pour le changement : pour elle, cela pose problème pour le fonctionnement du service, la légitimité managériale du RDoS (on ne parle pas de la légitimité du RU), le positionnement du RdoS Adjoint. Pour l'UD, modifier ce point de la RHU.PRO permettrait de s'attaquer aux risques psychosociaux qui sont remontés lors des DUERP, lors de la mission d'étude effectuée dans 2 laboratoires.

Les organisations syndicales ont indiqué au Chef du SCL qu'elles ne comprenaient pas pourquoi l'UD leur demandait un avis et celui des agents si c'était pour, au final, ne pas en tenir compte.

Thierry Picart a informé les élu·es du CT qu'il allait porter le débat en CHSCT.

3. Point sur le rôle des adjoints

Pour **Solidaires** ce point pourrait trouver sa solution, au moins une clarification, avec la mise en place d'une fiche liée à cette fonction. Eviter de multiplier le nombre d'adjoints au sein d'un même domaine mais, en créant un poste qui soit intermédiaire entre RdoS adjoint et Analyste, car en fonction du grade, l'attente n'est pas la même pour un·e Ingénieur·e qui occuperait la fonction d'analyste dans l'organigramme et celle d'un·e ATL.

4. Questions diverses

Solidaires a interrogé Thierry Picart sur la reprise des visites des laboratoires reportées pour cause de Covid et sur une éventuelle visite du laboratoire de Montpellier à l'occasion de sa venue à l'ENCCRF. Il a indiqué en réponse qu'il les reprendra dès que les conditions le permettront. Ainsi c'est dès ce vendredi 28 mai qu'il est venu au laboratoire de Montpellier après un passage à l'ENCCRF.

Statut des agents en ASA Covid : en attente de directives gouvernementales !!

N'ayant pas assez de sujet pour la tenue du CT au début du mois de juin, l'UD propose son annulation. Les syndicats ont approuvé. La prochaine réunion est prévue au mois de septembre : GT autour de la qualité pour « répondre à la demande de Solidaires » dixit Thierry Picart.